



Avis de publicité relatif aux Autorisations d'Occupation Temporaire (AOT) du Domaine Public communal du Grau-du-Roi

Par délibérations n°2025-11-17, n°2025-11-18 et n° 2025-11-19, du Conseil municipal du 1^{er} décembre 2025, la commune du Grau-du-Roi a fixé les tarifs applicables pour l'année 2026 concernant les espaces publics susceptibles d'être attribués sous la forme d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) de son domaine public.

Ces autorisations d'occupation temporaire concernent les espaces et les tarifs suivants :

PETIT TRAIN TOURISTIQUE :

Circuit touristique sur l'ensemble de la commune incluant des zones de stationnement, l'installation d'une banque d'accueil et panneau tarifaire sur voie publique : 4 200,00 €

MANEGES, JEUX D'ENFANTS ET AUTRES STRUCTURES : (forfait)

Centre-ville (annuel)

Manège enfantin (Carrousel - 40 m²) - Promenade du boulevard Maréchal Juin et Parvis de la Mairie : 6 300,00 €

Port Camargue Nord (6 mois) :

Attraction pour enfants – Le Forum : 3 670,00 €

Port Camargue Sud (6 mois) :

Trampoline élastique : 2 100,00 €

Manège enfantin + petit stand alimentaire : 3 670,00 €

FORAINS POUR FETE VOTIVE : (forfait pour toute la durée de la fête + revivre)

- Manège enfantin de 0 à 50 m² : 60,00 €
- Manège enfantin de + 50 m² : 3,00 €/m²
- Manège adulte : 120,00 €
- Baraque foraine (loterie, tir, cascade...) : 150,00 €
- Baraque foraine alimentaire : 180,00 €
- Pince distributeur : 110,00 €
- Autres : 70,00 €

FORAINS POUR MANIFESTATIONS MUNICIPALES : (forfait journée)

- Stand alimentaire : 200,00 €

Toute candidature sera adressée en mairie –Régie municipale des recettes - 1, Place de la Libération 30240 LE GRAU DU ROI, avant le Vendredi 16 Janvier 2026 12H00.